

N/REF : 20/09/2024 10H22 C:263302 I:34835
V/REF : MAIL
V/Email reçu le Vendredi 20/09/2024 a 10H22

CODASE

**78 AVENUE JEAN PERROT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 8 GEORGES BIZET
ESPACE ADOLESCENTS
8 RUE GEORGES BIZET
38320 POISAT

St Martin-H, le 24 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 8 BIZET - POISAT - VILLA - CONTACT MR HATTAB 06 72 86 56 17

MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE TOILETTE
LORSQUE L'ON UTILISE LES TOILETTES DU DERNIER ETAGE
CA DEBORDE AU RDC - LA CANALISATION D'EVACUATION DES EAUX USEES DOIT
ETRE BOUCHEE

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 20/09/2024 A 10H30
INTERVENTION DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
CURAGE CANALISATION EAUX USEES DEPUIS LE REGARD EXTERIEUR
POSSIBILITE DE FUITE AU NIVEAU DU TRAVERSE DE DALLE
VU AVEC LES PERSONNES SUR PLACE VONT VOIR AVEC LEUR PLOMBIER

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	176,90

TOTAL H.T.	176,90
T.V.A. a 20,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	212,28

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN